

Airon-Notre-Dame
Airon-Saint-Vaast
Berck-sur-Mer
Colline-Beaumont
Conchil-le-Temple
Groffliers
Rang-du-Fliers
Tigny-Noyelle
Verton
Waben

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
DE COMMUNAUTE DE COMMUNES OPALE SUD**

L'an deux mille sept, le quatre octobre à dix huit heures, le Conseil s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Bruno COUSEIN, en suite de convocation en date du 28 septembre 2007, dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Etaient présents : Tous les conseillers en exercice, à l'exception de MM. COLLETTE, FERON, LECLERCQ, DELORME, PRUVOST, BEAURAIN, OPRESKO, COLEUR, Mme TORABI absents excusés.

Suppléants : MM. CORNU, DEBIL, SAVOYE, DEBEAUMONT.

Mme CROISILE est élue secrétaire.

16 - CONTRACTUALISATION : Contrat territorial de développement durable entre le Conseil Général du Pas-de-Calais et la Communauté de Communes Opale Sud 2007-2010.

Le Conseil Général du Pas-de-Calais souhaite favoriser les démarches de contractualisation avec les intercommunalités du département sur l'accompagnement, tant des compétences que des politiques volontaristes. Le but est de croiser les objectifs et les attentes du Conseil Général vis-à-vis des territoires et réciproquement.

Les principes de la contractualisation sont les suivants :

- un contrat global pour 3 ans,
- une vision partagée et cohérente de l'aménagement du territoire et des politiques menées par le Conseil Général et la Communauté de Communes Opale Sud.

Dans ce cadre, les objectifs suivants ont été retenus :

1 – L'inclusion sociale de l'individu :

- 1.1 - renforcer les services à la population par une politique volontariste et de proximité

- 1.1.1 – accompagner l'accroissement de la population (et plus particulièrement les ménages à faible revenu)

- 1.1.2 – mettre en place les outils de proximité afin de prendre en compte les besoins locaux

- 1.2 – décliner une politique globale de développement du sport impliquant l'insertion sociale

- 1.3 – mettre en œuvre une dynamique culturelle ouverte sur le public

- 1.3.1 – contribuer à l'aménagement culturel du territoire

- ↳ 1.3.1.a – production du diagnostic territorial culturel ;

- ↳ 1.3.1.b – élaborer un projet culturel global (sous-tendu par la réalisation programmée à partir de 2008 d'une médiathèque intercommunale quatre « satellites » communaux) ;

et de
l'enseignement

- ↳ 1.3.1.c – dans le cadre du Schéma Départemental de Développement des Enseignements Artistiques (SDDEA), développer musical.

collégiens.

- 1.3.2 – favoriser l'accès à la culture auprès des publics cibles : solidarité et

- ↳ 1.3.2.a – projet culture/collèges : favoriser les pratiques artistiques, notamment dans les collèges ;

- ↳ 1.3.2.b – projet solidarité/culture

- 1.3.3 – promouvoir l'excellence artistique et culturelle

2 – L'aménagement durable du territoire :

- 2.1 – mettre en œuvre une politique d'accueil des entreprises

- 2.2 – prendre en compte l'ensemble des flux routiers transitant ou aboutissant sur le territoire de la Communauté de Communes

- 2.3 – structuration de l'offre touristique

- 2.3.1 – engager une réflexion quantitative et qualitative

➤ 2.3.2 – élaborer une nouvelle politique globale du tourisme

- 2.4 – maîtriser les impacts environnementaux des activités humaines (économie, tourisme)

18 fiches actions ont été proposées :

- 1) mise en place des conditions nécessaires à un Centre Intercommunal d'Action Sociale (C.I.A.S.) et coordonner l'action des services sociaux du Département ;
- 2) réduire l'habitat précaire ;
- 3) favoriser de nouvelles réponses en termes de services à la population ;
- 4) soutenir la fonction parentale par une politique intercommunale de la petite enfance ;
- 5) répondre aux besoins en matière d'habitat et de services adaptés et destinés aux personnes âgées ;
- 6) développer et gérer les aires d'accueil des gens du voyage ;
- 7) promouvoir et favoriser les opérations de réhabilitation de logements vacants ;
- 8) réaliser un diagnostic des pratiques sportives et de l'état des équipements ;
- 9) conventionner avec le collège Jean Moulin pour l'utilisation des installations de proximité ;
- 10) mise en œuvre d'une médiathèque intercommunale et de quatre bibliothèques-relais ;
- 11) développer l'enseignement musical ;
- 12) soutenir les projets 2007-2009 du musée de Berck au titre des expositions d'intérêt départemental ;
- 13) renforcer la présence artistique et favoriser l'organisation d'une saison culturelle du territoire ;
- 14) rechercher et développer les potentiels d'implantation pour entreprises ;
- 15) régler le problème du passage à niveau de Verton et des flux de circulation du territoire ;
- 16) engager une réflexion sur les composantes touristiques du territoire ;
- 17) élaborer une offre touristique complète impliquant loisirs, santé, sports, nature et culture ;
- 18) développer une politique de protection des éléments urbains et ruraux du paysage.

Lors de la préparation du conseil communautaire, le 12 juillet 2007, le bureau communautaire a demandé d'ajouter les thèmes suivants :

- amélioration de la qualité des eaux en général et potable en particulier ;
- gens du voyage, aires d'accueil : demande d'aide au programme de plantation ;
- accompagner la création de structures d'hôtellerie de plein air en milieu rural lorsqu'elles adoptent une démarche de haute qualité environnementale ;

Ces ajouts qui permettent d'élargir les perspectives de la contractualisation font actuellement l'objet d'une instruction par le Conseil Général.

Le Conseil Général sollicite l'accord de principe de l'assemblée communautaire sur l'ensemble des thèmes et actions proposés.

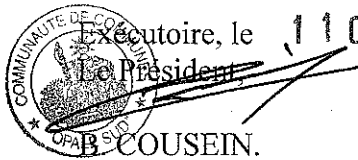
Lors de la mise en œuvre de chacune des actions, une nouvelle délibération sera présentée à l'assemblée. Il sera donc possible d'évaluer l'impact financier de chaque action.

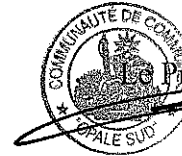
Il s'agit aujourd'hui pour l'assemblée communautaire de se prononcer sur le principe même de la contractualisation et des thématiques proposées autour de l'inclusion sociale de l'individu et de l'aménagement durable du territoire.

Adopté à l'unanimité.

Fait à Berck-sur-Mer, le 5 octobre 2007.

Publié le, 10 OCT. 2007

Exécutoire, le 11 OCT. 2007

B. COUSEIN.


Le Président

B. COUSEIN.



REÇU LE

11 OCT. 2007

SOUS-PREFECTURE
de MONTREUIL-sur-MER